



Lettre recommandée pour entretien préalable à un licenciement

Par **violesi**, le **18/02/2010** à **20:01**

Bonjour, que faire si un employé ne va pas chercher à la poste, sa lettre pour entretien préalable en vue d'un licenciement, et que l'on n'a pas reçu l'accusé de réception, sachant que la poste met un à deux jours pour présenter le courrier

Par **rolph**, le **24/02/2010** à **09:36**

Bonjour, Sans plus d'informations, il est difficile de donner un conseil éclairé. (ex: délai de 2 mois pour sanctionner... etc) Si la lettre n'a pas été retirée, il ne se présentera sûrement pas à l'entretien... Le plus sage serait alors de le reconvoquer à un nouvel entretien préalable, en indiquant qu'il était déjà convoqué à un entretien auquel il ne s'est pas présenté et pour lequel la lettre de convocation n'a pas été retirée... Faire cette nouvelle convocation par LRAR + Lettre simple en indiquant ce double envoi sur le courrier...